

rière de cartel ; mais souvent l'honnête homme, de même qu'aujourd'hui, n'était point maître de le refuser.

Les associations.

Le mercantilisme ayant ainsi conquis dans les mœurs romaines une influence prédominante, et dont tout homme étranger aux affaires aurait peine à mesurer la puissance, il s'ensuivit, entre autres résultats importants, un développement peu commun de l'esprit d'association. A Rome, il trouvait déjà son aliment dans les pratiques suivies par le gouvernement. Nous avons fait voir ailleurs que celui-ci avait coutume de remettre à des intermédiaires la gestion des affaires financières : or, la grandeur des intérêts ainsi abandonnés, les sûretés que l'État était en droit de vouloir, conduisaient naturellement à exiger que les fermes et les fournitures fussent soumissionnées par des *sociétés* et non par des capitalistes isolés. Tout le grand commerce s'organisait sur le modèle des entreprises. Trait bien caractéristique du système perfectionné des associations, nous trouvons aussi à Rome la trace d'une entente entre les compagnies en concurrence pour l'établissement commun des prix de monopole ¹. Dans les affaires d'au delà des mers, et dans toutes celles sujettes à de gros *risques*, on vit les sociétés s'étendre si loin, qu'en fait elles suppléaient par elles-mêmes à l'absence des contrats *d'assurance* que l'antiquité n'a pas connus. Rien de plus commun que le *prêt maritime*, que le *prêt à la grosse aventure*,

¹ Dans le remarquable modèle que Caton (144) nous donne du contrat à passer avec l'entrepreneur de la récolte des *olives*, se lit un paragraphe ainsi conçu : « (A l'adjudication de l'entreprise), nul des enchérisseurs ne doit se retirer dans le but de faire hausser les prix de la cueillette et du pressurage des olives ; à moins pourtant que [l'adjudicataire] ne le désigne de suite comme étant son associé. Que si l'on a omis cette précaution, il faut qu'à la demande du propriétaire ou de son régisseur, tous les membres (de l'association qui a pris le marché) prêtent serment (de n'avoir rien fait contre la sincérité de la concurrence) : que s'ils ne le prêtent pas, on ne leur paye point le prix du marché. » Qu'on ait affaire ici à une société, et non plus à un entrepreneur isolé, est-il besoin de le dire ?

comme nous dirions aujourd'hui : par lui, les risques et les bénéfices de la spéculation ultra-maritime se répartissent proportionnellement entre les propriétaires du navire et de la cargaison, et tous ceux qui ont prêté leurs capitaux pour l'armement.

C'était d'ailleurs un principe chez les hommes d'affaires, de s'intéresser à la fois dans de nombreuses spéculations, en ne prenant que de petites parts dans chacune : ils n'aimaient point à agir tout seuls. Caton leur conseille de ne mettre jamais tout leur argent dans l'armement d'un seul navire : « il vaut bien mieux se joindre » à quarante-neuf autres spéculateurs, pour armer cinquante navires à frais communs, et n'avoir ainsi qu'un cinquantième d'intérêt sur chaque risque. » Quelles opérations multiples et compliquées n'engendrait point un tel système. Mais le négociant romain y savait suffire à force d'ordre, de travail et d'exactitude, et aussi à l'aide de sa bande d'esclaves et d'affranchis, moyen d'action autrement puissant que nos comptoirs modernes, à ne juger les choses qu'au point de vue du pur capitaliste : ainsi l'on vit les associations commerciales étendre leur centuple réseau jusque dans la maison de tous les Romains notables. Polybe en témoigne, il n'y avait pas à Rome un seul homme riche, qui, publiquement ou en secret, ne fût pas intéressé dans les sociétés fermières de l'État ; à plus forte raison avait-il toujours une forte part de ses capitaux placée dans les compagnies commerçantes. — C'est à cette cause aussi qu'il faut attribuer la durée des fortunes romaines, durée plus étonnante encore que leur énormité. De même, quand nous assistons au jeu régulier des étroits mais solides principes qui régissent chez eux l'administration toute mercantile des fortunes privées, nous nous rendons compte aisément du phénomène sur lequel déjà notre attention s'est portée ; nous voulons parler de la stabi-

lité des grandes familles romaines, intactes et semblables à elles-mêmes, durant tout le long cours des siècles!

L'aristocratie
de l'argent.

Les capitaux s'élevant sans contre-poids au-dessus de tous les autres éléments, les vices, qui en sont inséparables dans toute société où ils dominent, naquirent et pullulèrent bientôt : l'égalité civile, déjà blessée à mort par l'avènement d'une classe noble et maîtresse du pouvoir, reçut une nouvelle atteinte de la division allant s'approfondissant tous les jours entre les riches et les pauvres.

Nous avons dit plus haut que la règle du bon ton voulait la gratuité des services, et qu'il y avait honte désormais à se les faire payer. Cette pratique, indifférente en soi, ce semble, recouvrait pourtant chez les capitalistes un abîme d'orgueil et de vice. Nulle cause ne contribua plus à élargir le schisme par en bas. Ce n'est pas seulement le manœuvre, l'artisan, qui se trouvent repoussés loin du propriétaire et du possesseur de fabrique, affichant leur respectabilité dédaigneuse. La même distance s'établit entre le soldat ou le sous-officier et le tribun militaire, entre le greffier ou le licteur et le magistrat. En haut, par la loi *Claudia* et sur la motion de Gaius Flaminius (un peu avant 536), une barrière s'est aussi élevée. Cette loi défend aux sénateurs, ou fils de sénateurs, d'avoir à eux des navires, si ce n'est pour le transport des produits de leurs terres : elle leur défend de même, je pense, de prendre un intérêt dans les adjudications publiques, en un mot, de faire aucun acte se rattachant à ce que les Romains appellent la *spéculation* (*quæstus*)¹. A la vérité de telles prohibitions n'étaient

238 av. J.-C.

¹ Tite-Live, 21, 23 (cf. Cic., *Verr.* 5, 18, 45) ne mentionne que l'interdiction relative aux armements maritimes; mais nous savons d'ailleurs qu'il en est de même pour les *entreprises publiques* (*redemptiones*). Asconius (*in or. in toga cand.*, p. 94) et Dion (53, 10, 5) le disent : et comme suivant Tite-Live aussi, « toute spéculation est jugée malséante » de la part d'un sénateur, « il semble probable que la loi *Claudia* a été plus loin encore dans la voie des prohibitions.

pas du fait des sénateurs eux-mêmes : il y faut plutôt voir un acte de l'opposition démocratique, ne voulant d'abord que mettre un terme à des pratiques mauvaises, au scandale de marchés administratifs conclus par les hommes du pouvoir avec le pouvoir lui-même. Peut-être que déjà, comme cela s'est vu souvent plus tard, les capitalistes, faisant cause commune avec les démocrates, avaient aussi poussé à l'exclusion des sénateurs, pour se débarrasser par là de redoutables concurrents. Leur but, s'il fut tel, ne fut qu'imparfaitement atteint; les associations ouvraient la porte toute grande à des intéressés occultes; et quant à la loi, elle ne fit qu'établir une séparation juridique entre les notables qui spéculaient au grand jour et ceux qui agissaient dans les ténèbres. A côté de l'aristocratie politique, elle en fonda une autre de la finance, dans la classe portant plus particulièrement le nom des *chevaliers*, et dont les rivalités avec l'ordre noble a rempli l'histoire des siècles qui vont suivre!

Nous ne sommes point encore au bout. La puissance exclusivement donnée aux capitaux a pour conséquence le développement disproportionné de la branche de commerce la plus stérile en général, et en tous cas la moins productive dans l'économie politique. L'industrie, qui toujours devrait tenir le premier rang, était tombée au dernier. Le commerce florissait : mais le commerce était purement passif. A la frontière du nord, Rome ne peut pas une seule fois payer en marchandises d'échange les esclaves tirés des pays celtiques ou aussi déjà de la Germanie, et importés en foule à Ariminum ou sur les autres marchés de l'Italie septentrionale. Dès 523, pour ne pas remonter plus haut, le gouvernement croit devoir défendre la sortie du numéraire à destination de la Gaule. Dans les transactions avec la Grèce, la Syrie, l'Égypte, Cyrène, Carthage, la balance commerciale s'établit nécessairement au désa-

Sterilité
du système
capitaliste.

231 av. J.-C.

vantage des Italiens. Rome est devenue la métropole des états méditerranéens : l'Italie devient la banlieue de Rome. Il semble qu'on ne veuille rien de plus : avec l'insouciance de l'opulence, on s'accommode de ce commerce passif, apanage obligé de toute capitale qui n'est rien autre chose qu'une capitale ! A quoi bon produire ? N'a-t-on pas assez d'or pour payer tout ce qui fait ou ne fait pas besoin ? Le commerce du numéraire, la perception des taxes organisée commercialement, voilà le vrai domaine et la citadelle de l'économie romaine ! Aussi, à supposer qu'il restât encore dans Rome quelques éléments de vie pour une classe moyenne arrivant à l'aisance, pour un petit *tiers état* ayant les moyens de vivre, ces éléments périraient bientôt, étouffés par les funestes progrès des métiers serviles : dans les cas les plus favorables, ce fut la triste classe des affranchis qui seule s'accrut.

Les capitalistes
et l'opinion.

Comme au fond du système purement capitaliste, il n'y a qu'immoralité croissante, la société et la communauté romaines vont se corrompant jusqu'à la moelle ; chez elles, l'égoïsme le plus effréné prend la place de l'humanité et de l'amour de la patrie. Sans doute, dans une partie plus saine de la nation, on ressentait vivement le mal : les haines instinctives de la foule, aussi bien que la prudence et les dégoûts de l'homme d'État, entraînaient en révolte contre les *prêteurs* de profession, contre cette industrie si longtemps pourchassée par la loi, et aujourd'hui encore punie par sa lettre vaine. Nous lisons ceci dans une comédie du temps :

« Vraiment, je vous mets tous dans le même sac,
vous et eux [prostitueurs et banquiers] ! Eux, du
moins, ils tiennent leur marchandise en lieu caché ;
vous, vous étalez en plein Forum. Ils écorchent dans
leurs tanières les gens qu'ils ont séduits, vous vous les
écorchez sur votre comptoir à usures ! Le peuple a-t-il

» assez voté de lois contre vous ? Mais aussitôt votées
» aussitôt violées : vous y trouvez toujours quelque fê-
» lure ! Ce n'est pour vous qu'eau bouillante, qui bien-
» tôt refroidit !¹ »

Caton le réformateur élève la voix plus haut que le poète comique ! Lisez le début de son livre sur l'agriculture :

« Il est parfois avantageux de faire le commerce,
» mais on y risque fort : et aussi, de prêter à intérêt ;
» mais c'est chose peu honorable ! Nos pères ont donc
» voulu, et ils l'ont écrit dans la loi, que le voleur rende
» le double, et l'usurier le quadruple ! Par où l'on voit
» qu'à leurs yeux, de l'usurier ou du voleur, le pire
» citoyen c'est le premier !² »

Ailleurs il professe que : « entre le prêteur d'argent et l'assassin » il ne met pas grande différence ! Ajoutons que chez lui les actes ne demeuraient pas en arrière des paroles. Proconsul en Sardaigne, il malmena si fort les banquiers romains, du haut de son siège de juge, qu'il les fit partir du pays. Sans nul doute la classe gouvernante, en grande majorité, voyait de mauvais œil toutes les spéculations d'argent. Non contents de se conduire dans les provinces avec probité et honneur, ses représentants, le plus souvent, s'efforçaient de parer au mal, et luttèrent de leur mieux contre les hommes de finance ; mais que pouvaient faire de hauts fonctionnaires qui

¹ [Eodem herede vos pono et paro : parissumi estis iibus.
Hi sallem in obscuris locis prostant, vos in foro ipso.
Vos fœnore, hi malesuadendo et lustris lacerant homines.
Rogitationes plurimas propter vos populus scivit
Quos vos rogatas rumpitis ; aliquam reperitis rimam.
Quasi aquam ferventem, frigidam esse, ita vos putatis leges.

Plaut., *Curculio*, 4, 2, 49 et s.]

² [Est interdum præstare rem mercaturis quærere, ni tam periculosum siet ; et item fenerari, ni tam honestum siet. Majores enim nostri hoc sic habuerunt, et ita in legibus posiverunt, furem dupli condemnari, fœneratorem quadrupli. Quanto pejorem civem existimarint fœneratorem, quam furem, hinc licet existimari. — *De Re rust. : præcæm.*]

n'étaient que de passage, et changeaient à toute heure? La loi n'était jamais appliquée d'une façon constante et égale. Tous comprenaient, chose trop facile à comprendre, qu'il importait bien moins de mettre la spéculation sous la surveillance de la police, que de changer le système économique de fond en comble : c'est en ce sens que des hommes tels que Caton prêchaient par la parole et l'exemple en faveur de l'agriculture! « Quand » nos ancêtres, » continue Caton dans son préambule, » avaient à faire l'éloge d'un homme de bien, ils le » louaient comme bon cultivateur et bon laboureur. Un » tel éloge était le plus grand que l'on pût faire! Je tiens » le marchand pour actif, éveillé au gain, mais aussi pour » exposé à des risques et des coups de malheur. Et puis, » n'est-ce pas la culture qui fournit les hommes les plus » solides et les plus vigoureux soldats? Quels gains plus » honnêtes, plus sûrs que ceux du laboureur, ou moins » exposés à l'envie? Ceux qui se consacrent aux travaux des champs ne pensent jamais à mal! ¹ »

Enfin, parlant de lui-même, le vieux sage disait que sa fortune provenait de deux sources, l'agriculture et l'économie. Je veux que cette assertion ne fût ni très-logique ni absolument conforme à la vérité ²; encore est-il à

¹ [Et virum bonum cum laudabant, ita laudabant, bonum agricolam, bonumque colonum. Amplissime laudari existimabatur qui ita laudabatur. Mercatorem autem strenuum studiosumque rei quærendæ existimo; verum, ut supra dixi, periculosum et calamitosum. At ex agricolis et viri fortissimi et milites strenuissimi gignuntur: maximeque pius questus stabilissimusque consequitur, minimeque invidiosus: minimeque male cogitantes sunt qui in eo studio occupati sunt. Cat., de re rust.: proem.]

² Caton, comme tout autre, plaçait en effet son avoir dans les troupeaux, et dans les entreprises commerciales ou analogues. Mais il avait à cœur de ne point enfreindre la loi: il ne spéculait pas dans les fermes publiques, ce qui lui était interdit en sa qualité de sénateur; et il n'entraînait pas dans les banques de prêt à intérêt. Il y aurait injustice à lui reprocher ici des habitudes qui eussent été contraires à sa théorie. Le prêt maritime, où il plaça souvent ses fonds, ne constitue pas le moins du monde le prêt à intérêt défendu. Dans son essence, il se range dans la classe des opérations d'armement et d'affrètement.

L'agriculture subit le contre-coup du système capitaliste.

juste titre resté, pour ses contemporains et pour la postérité, le modèle du Romain propriétaire et agronome. Malheureusement, il n'était que trop vrai déjà que par une conséquence à la fois remarquable et funeste de l'état économique, l'agriculture, ce remède tant et si candidement loué, tombait elle-même en défaillance, empoisonnée qu'elle était à son tour par les pratiques des capitalistes. Le mal est manifeste dans la culture pastorale: elle avait, par les raisons déjà dites, la faveur générale, mais le parti de la réforme des mœurs ne la voyait point du même œil. Et dans le domaine de l'agriculture propre, que se passait-il? La guerre faite par le capital au travail, depuis le III^e jusqu'au V^e siècle de la ville, arrachant au libre paysan, par l'intérêt de sa dette, la rente du sol tout entière, et la faisant passer dans la main du rentier absolument oisif, cette guerre avait cessé surtout par les progrès du système économique, par l'extension du capital latin activement poussé dans les voies de la spéculation jusque sur les plages que la Méditerranée baigne. Or, à l'heure où nous sommes, en même temps que le champ agrandi des transactions commerciales ne suffisait déjà plus à la masse des capitaux accumulés dans Rome, la loi, dans ses illusions, tendait, par des moyens tout artificiels, à renfermer et à enfouir les fortunes sénatoriales dans la propriété du sol italique: puis, par contre, elle avilissait systématiquement la valeur foncière en Italie, en pesant sur les prix des céréales. Aussitôt, une nouvelle lutte de s'engager entre le capital et le travail libre, ou, ce qui veut dire la même chose dans l'antiquité, entre le capital et les classes rurales. La première guerre avait été bien funeste: elle semblera douce et humaine auprès de la seconde. Les financiers ne prêtèrent plus aux paysans; et comment le faire, quand le petit possesseur ne tirait plus de sa terre un excédant en bénéfice? Pratique trop simple d'ail-

leurs, et trop radicale! Il était plus avantageux au *manier d'argent* d'acheter le champ lui-même, et de le convertir, à tout le moins, en métairie à culture servile. Cela s'appelait aussi faire de l'agriculture; et je ne nie pas qu'après tout, le capital ne fût encore appliqué à la production des fruits du sol. Caton est exact et excellent dans le portrait qu'il nous lègue de l'agriculteur de son temps : mais comme ce tableau jure avec l'agriculture telle qu'il la voudrait peindre et telle qu'il la conseille! Aujourd'hui, il est tel sénateur romain qui ne possède pas moins de quatre domaines semblables au domaine modèle de Caton; et ce cas se rencontre souvent. Or, quelle population trouve-t-on sur ces terres, qui, au temps de la petite propriété, auraient nourri cent, cent cinquante familles de paysans? A peine une famille libre, et, au plus, cinquante esclaves non mariés. Voilà ce remède tant vanté qui doit refaire la prospérité économique de Rome! A l'ancienne maladie il en substituait une autre, mais semblable à s'y tromper.

Developpement
économique
de l'Italie.

Les résultats généraux du système se manifestent tout d'abord dans les changements des rapports et des chiffres de la population. La condition des divers pays de l'Italie variait d'ailleurs beaucoup : parfois même, il faut le dire, elle était avantageuse. Les nombreux colons établis entre l'Apennin et le Pô s'étaient maintenus, et ne disparurent que lentement. Polybe, qui voyagea dans la contrée vers la fin de la période actuelle, vante le nombre, la beauté, la force physique des habitants; et avec une législation mieux conçue, il eût été possible de faire, non pas de la Sicile, mais de cette région du Pô, le grenier à blé de Rome. De même dans le *Picenum* et la « Campagne gauloise [*Ager gallicus*], » où les terres domaniales avaient été alloties en vertu de la loi *Flaminia* (522), on rencontrait une population assez dense, quoique la guerre contre Hannibal lui eût fait de grosses

232 av. J. C.

saignées. En Étrurie et aussi en Ombrie, l'organisation intérieure des citées sujettes mettait obstacle au progrès des classes rurales libres. Dans le Latium, la situation était meilleure. Il était impossible de lui enlever complètement l'avantage du voisinage du territoire immédiat de la capitale : la guerre punique l'avait d'ailleurs épargné, ainsi que les vallées perdues dans les montagnes des pays marse et sabellique. Mais elle avait au contraire déchainé ses ravages dans l'Italie du sud, et ruiné complètement, outre une multitude de petites villes, les deux grandes cités de Tarente et de Capoue, dont chacune avait pu autrefois mettre une armée de trente mille hommes en campagne. Le Samnium s'était remis d'abord des effets désastreux des guerres du v^e siècle; d'après le recensement de 529, il avait pu un jour lever moitié autant d'hommes valides que les villes latines réunies; et très-probablement, après la région voisine de Rome, toute peuplée de citoyens, il était alors le pays le plus florissant de l'Italie. Mais les armées d'Hannibal en avaient encore une fois fait un désert : malgré les nombreuses assignations données aux vétérans de Scipion, il s'en fallait qu'il eût réparé ses pertes. Quant à la Campanie, à l'Apulie, couvertes jadis d'une population considérable, elles étaient sorties de la guerre plus maltraitées encore, amis et ennemis les frappant à la fois. Dans cette dernière province, Rome distribua de même des assignations qui ne prospérèrent point. Les belles plaines de Campanie avaient gardé plus d'habitants : mais les territoires de Capoue et des autres cités défectionnaires durant la lutte avec les Carthaginois étaient tombés dans le domaine de la République; et les *occupants*, au lieu d'y avoir la propriété, ne possédaient qu'à titre de petits fermiers à temps. Restaient les grands pays de la Lucanie et du Bruttium : or, déjà peu peuplés avant la guerre, ils en avaient ensuite subi tout le

225 av. J.-C.

poids; après la guerre, des exécutions terribles avaient achevé leur ruine; et Rome ne fit pas de sérieux efforts pour y rétablir l'agriculture sur un bon pied. Excepté *Valentia* (*Vibo*,auj. *Monteleone*) peut-être, on ne vit aucune colonie réussir et s'accroître.

Quoi qu'il en soit de ces différences dans la condition politique et économique des diverses régions de l'Italie, et même de l'état relativement prospère de quelques-unes, on ne peut méconnaître qu'il se soit fait dans l'ensemble un mouvement en arrière. Des témoins irrécusables le déclarent; et Caton et Polybe, sans s'être donné le mot, font tous les deux la remarque qu'à la fin du VI^e siècle, l'Italie est beaucoup moins peuplée qu'à la fin du V^e: elle ne pourrait plus, à les entendre, fournir les grosses armées des temps de la première guerre punique. Difficulté croissante dans les levées d'hommes, abaissement forcé des conditions requises pour entrer dans la légion, plaintes des alliés contre l'énormité des contingents: tout vient confirmer leurs dires; et pour ce qui est du peuple romain, les chiffres ne parlent pas moins haut. En 502, peu de temps avant l'expédition de Régulus en Afrique, Rome comptait deux cent quatre-vingt-dix-huit mille citoyens en état de porter les armes. Trente ans plus tard, un peu avant les commencements de la guerre contre Hannibal (534), il n'y en a plus que deux cent soixante-dix mille, soit un dixième en moins. Vingt ans après, vers la fin de la guerre (550), le chiffre tombe à deux cent quatorze mille têtes, avec diminution du quart. Poussons encore un siècle plus loin. Il n'est survenu aucune grande catastrophe. L'établissement des grandes colonies de l'Italie du Nord a donné au mouvement de la population une impulsion très-sensible et exceptionnelle! Et pourtant, nous voyons qu'elle a peine à remonter au chiffre du commencement de la période actuelle. Que si nou

252 av. J.-C.

220.

204.

avons l'état de la population italique non citoyenne, nous y constaterions certainement aussi un déficit proportionnellement plus considérable. — Nous ne rencontrons pas la preuve d'un affaiblissement concomitant des forces physiques: mais ne savons-nous pas, par les écrits des agronomes, que le lait et la viande ont cessé peu à peu de faire le fond du régime alimentaire du commun peuple? La population servile croît à mesure que décroît la population libre. Durant le siècle de Caton déjà, en Apulie, en Lucanie, dans le Bruttium, l'élève des bestiaux l'emporte sur la culture, et des esclaves à demi sauvages y vivent en maîtres sur les domaines qui leur sont abandonnés. L'Apulie n'est plus rien moins que sûre; il y faut mettre une forte garnison. En 569, on y découvre une conspiration servile organisée sur une grande échelle, et ayant ses ramifications dans les confréries des *Bacchanales*: près de sept mille hommes sont condamnés à la peine capitale. En Étrurie, les soldats romains ont dû marcher contre une bande d'esclaves (558); et dans le Latium lui-même, il s'en est fallu de peu qu'une autre bande d'esclaves fugitifs n'ait surpris et enlevé les villes de Setia et Præneste (556). La nation diminue à vue d'œil: cette antique société de libres citoyens se décompose en maîtres et en esclaves. Certes les deux longues guerres avec Carthage ont décimé et ruiné citoyens et alliés: mais qu'on n'en doute pas non plus, les grands capitalistes, autant pour le moins qu'Hamilcar et Hannibal, ont contribué à la dégénérescence physique des habitants et à la dépopulation de l'Italie. Le gouvernement y aurait-il pu quelque chose? Nul ne le peut dire. C'est chose effrayante et honteuse à la fois, qu'au milieu de ces cercles bien pensants et énergiques, pour la plupart, de l'aristocratie romaine, il ne se soit trouvé personne à qui la situation ait apparu dans tout son jour,

185 av. J.-C.

196.

198.

à qui l'imminence et la grandeur du péril ait dessillé les yeux! On sait l'histoire de cette dame romaine de haute noblesse, la sœur d'un de ces nombreux amiraux, encore citadins la veille, et dont l'impéritie causait d'ordinaire la perte des flottes, durant la première lutte avec Carthage. Un jour, se trouvant prise dans la foule, au Forum, on l'entendit s'écrier qu'il était grand temps qu'on replaçât son frère à la tête de l'armée navale, et qu'il fallait, pour se donner de l'air, une nouvelle saignée de citoyens (508)! Assurément ce n'était que le petit nombre qui osait sentir et parler ainsi; mais l'horrible mot n'en est pas moins l'expression prise sur le vif de l'indifférence coupable et du dédain des hautes et riches classes pour le petit citoyen et le pauvre paysan. Sans vouloir leur perte, elles la laissent se consommer; et la dévastation, marchant à pas de géant, s'étendra sur cette terre d'Italie, naguère encore florissante, et qui donnait jadis un juste et modeste bien-être aux innombrables essaims de ses joyeux et libres habitants!

246 av. J.-C.

CHAPITRE XIII

LES CROYANCES ET LES MŒURS

La vie chez les Romains était prise entre des règles fixes et étroites : plus le citoyen était notable, moins il avait d'indépendance. Les mœurs toutes puissantes le confinaient dans le cercle étroit de la pensée et de l'action permises : il mettait sa gloire à se maintenir dans ces limites strictes, ou, pour parler son langage caractéristique, à mener une austère et grave existence (*tristis, gravis*). Il n'avait rien de plus, rien de moins à faire, que de maintenir dans sa maison la bonne discipline; que de prêter à la chose publique et son conseil et son bras. Ne voulant, ne pouvant être qu'un des membres de la cité, l'individu voyait aussi dans la gloire et la puissance de la cité sa chose et son bien personnels : il les léguait aux citoyens, ses descendants, avec le nom et le domaine de la maison. A mesure que les générations contemporaines allaient retrouver les ancêtres dans le tombeau de la famille; à mesure que s'accroissait entre les mains de tous le patrimoine honorifique des familles romaines, le sentiment de leur commune noblesse allait grandissant, et devenait ce puissant orgueil

Austérité
des mœurs,
et orgueil
romain.